MICE SHES Académie de Nice

SUPPLÉMENT N°1 au N° 233 NOVEMBRE 2014 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

Reconnaître et revaloriser notre métier.

Faire respecter nos droits et nos statuts.

AGRÉGÉ(E)S

Du 27 novembre au 4 décembre

Aux CAP, je vote SNES-FSU Aux CT, je vote FSU



SNES-FSU : Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNEP-FSU : Syndicat National de l'Éducation Physique



SNESup-FSU : Syndicat National de l'Enseignement Supérieur



FSU: Fédération Syndicale Unitaire

Édito

Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le 27 novembre et le 4 décembre pour la liste présentée par le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNESup-FSU, vous choisirez des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élues et des élus, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière et d'affectation, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui, comme vous, exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire du SNES- FSU** dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi **un message fort pour le respect de nos métiers, de nos droits et de nos statuts** : celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Vous ferez aussi le choix de **renforcer le paritarisme** que nous pratiquons afin de garantir les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre exigence sur la conception de nos métiers, l'avenir et l'unité du second degré.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un plus grand respect pour nos missions et nos personnes et d'exiger l'abandon des projets et des réformes néfastes pour l'École (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec l'école du socle, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en **CAP** et pour la **FSU** en **CT**, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ

Alors qu'une réforme du collège s'annonce, il est nécessaire de sortir de l'opposition stérile entre 1^{er} et 2nd degré. Le **SNES-FSU** demande un bilan des difficultés qu'éprouvent certains élèves à entrer dans les apprentissages. Les enseignants souhaitent réfléchir sur leur métier. Le collège ne peut s'envisager comme la fin de la scolarité obligatoire. Le collège doit être ancré dans le 2nd degré, tremplin vers le lycée pour tous.

Le SNES-FSU a appelé les personnels à investir la consultation sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture car s'y jouaient la conception du collège, sa structuration, le rôle et la forme du brevet, ainsi que la réécriture de l'ensemble des programmes. Pour le SNES-FSU, le projet proposé pourrait être une bonne base de travail pour en finir avec le socle de 2005 et son Livret personnel de compétences. Il convient cependant d'être vigilant : les décisions qui seront prises auront des conséquences sur les enseignements et l'évaluation en lycée.

Le lycée, quant à lui, a été fragilisé par les dernières réformes : perte de sens des enseignements et des formations, place grandissante du contrôle en cours de formation, renforcement du déséquilibre entre les séries, accompagnement personnalisé inefficace... S'y ajoutent la crise de recrutement des enseignants et une forte poussée démographique. Cela se traduit par des classes surchargées et par des enseignements aux horaires légaux non respectés.

5 ANNÉES D'ÉTUDES POUR UN TEL SALAIRE ?

LE SNES SE BAT POUR LA REVALORISATION DES SALAIRES



Le SNES-FSU demande la remise à plat de la réforme des lycées et l'organisation de journées banalisées afin que les collègues puissent exprimer leurs difficultés et concevoir des solutions adaptées. Les enseignants doivent reprendre le contrôle de leur métier

Concernant le nouveau décret statutaire, s'appuyant sur la profession qu'il a régulièrement informée et mobilisée, le **SNES-FSU** a pesé pour garantir les **principes identitaires de nos métiers**. Mais si des aspects du futur décret aideront à réduire l'arbitraire pratiqué ici ou là, celui-ci n'améliorera pas les conditions de travail et de rémunération.

Enfin, le SNES-FSU exige la **revalorisation du métier**, seul moyen de résoudre la **crise de recrutement** et de donner au 2nd degré les **moyens de faire réussir** tous les élèves.

LE TRAVAIL DES ÉLUS EN CAP

Dans toutes les CAP, les élus SNES-SNEP-SNESUP-FSU, c'est une expertise et des compétences reconnues, c'est la voix de la profession devant l'employeur, et c'est également la pratique d'un paritarisme garantissant, dans toutes les instances, l'équité et la transparence auxquelles nous avons droit

Hors-classe

La hors-classe représente un enjeu financier considérable en raison de l'accélération de carrière qu'elle offre en fin de carrière et du gel persisdu tant point d'indice (qui n'avance pas recule!). Historiquement, combat du SNES-FSU et de la FSU aura été d'en faire un débouché de car-

PLUS DE 42 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

LE SNES SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL



rière pour tous. C'est par le rapport de forces, et par la capacité de conviction de ses élus, depuis les instances paritaires jusque dans la rue, que le SNES-FSU a obtenu l'application d'un barème, puis une augmentation significative des possibilités de promotion. En dépit de modalités faussées depuis 2005 par l'adoption d'un barème discutable, l'action des élus SNES-FSU en CAP a offert aux agrégés de l'académie des conditions de promotion relativement satisfaisantes (plus de 80% des agrégés partent désormais à la retraite en ayant atteint ce grade contre moins de 66% il y a 3 ans)... Mais il reste encore à faire... Le combat pour le respect d'une vraie fonction publique de carrière se poursuit, et ce sont les élus SNES-SNEP-SNESUP-FSU qui le mènent.

Mutations

Avec le droit à la carrière, le droit à la mobilité est un autre « front », particulièrement actif, du combat de vos élus SNES-SNEP-SNESUP-FSU en CAPA; dans un contexte marqué par une pénurie de postes et l'obstination de l'administration dans ses mauvais choix (remise en cause de la bonification agrégés sur les vœux lycées, bonifications insuffisantes pour les TZR, etc.), la jouissance de ce droit fondamental est gravement remise en cause. Au-delà des surenchères proférées par certains, le SNES-FSU continue de revendiquer un barème équilibré qui garantisse les priorités statutaires des agrégés sur les postes en lycée, tout en préservant le mouvement unifié des certifiés et agrégés hors duquel toute forme de mobilité serait illusoire. Dans ce contexte difficile, chacun sait pouvoir compter sur les élus SNES-FSU : par les informations et conseils qu'ils prodiguent en amont du mouvement, leur vigilance au respect du barème, les améliorations du mouvement qu'ils obtiennent en séance, l'information qu'ils assurent après les instances, etc., ils seront toujours à vos côtés dans vos muta-

SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

POUR LES AGRÉGÉ(E)S, LE SNES-FSU, LE SNEP-FSU ET LE SNESUP-FSU REVENDIQUENT :

UNE VRAIE REVALORISATION!

La revalorisation exigée par le SNES-FSU et la FSU concerne toutes les dimensions du métier : rémunération, conditions de travail, reconnaissance de la place des agrégés dans le second degré.

Pour une revalorisation salariale

Le SNES-FSU et la FSU exigent une carrière revalorisée et accélérée, avec 11 échelons intégrant les indices terminaux de la hors-classe. La carrière doit ensuite s'ouvrir sur l'échelle lettre B comme celles des corps de catégorie A+. Le nombre de chaires supérieures doit être doublé.

Pour une amélioration des conditions de travail

Les conditions d'affectation et d'emploi doivent respecter notre qualification disciplinaire de haut niveau. Notre temps de service doit être réduit, ainsi que les effectifs des classes. Pour les TZR, nous réclamons la réduction de l'étendue des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

Pour la pleine reconnaissance de notre métier

En tant que cadres concepteurs de notre métier (et non simples exécutants!), nous exigeons l'abandon des politiques de management actuelles et le respect de la liberté pédagogique, que ce soit : dans l'enseignement supérieur, où les missions des agrégés doivent être mieux reconnues et l'accès à la recherche facilité ; au lycée, où un bilan sans concession de la réforme Chatel doit être dressé et où ses dégâts doivent être réparés ; au collège, où, pour assurer la réussite de tous et la poursuite d'études au lycée, nous combattons toute remise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements en collège.

Voter pour le SNES, le SNEP et le SNESUP, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

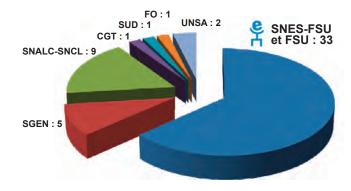
- être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos cotés, déterminés à peser et à lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité et à la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE
Je vote SNES-FSU aux CAP
Je vote FSU aux CT



Ces orientations sont défendues également dans les comités techniques par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique. Celle-ci, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, a su obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. Au comité technique de l'académie de Nice la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, 6 sièges sur 10.

Nombre de sièges obtenus en 2011 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC et dans les CCP des Non-Titulaires et des AED



SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Comment voter?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. De toute la fonction publique, c'est le seul Ministère qui organise le vote de cette façon, tous les autres votant «à l'urne»

Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ».

Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait! Il ne vous restera plus qu'à voter entre le 27 novembre et le 4 décem-

QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

COMBIEN DE VOTES?

Titulaires: 4 votes. Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique Stagiaires : 2 votes. Un vote au CT ministériel et un vote au CT aca-

Non-titulaires : 3 votes. Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du 27 novembre 2014 à 10h00 au 4 décembre à 17h00 ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail,

COMMENT VOTER?

Vous devez être en possession de votre mot de passe électeur et de votre identifiant électeur, le jour où vous souhaitez voter, entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h :

- connectez-vous sur www.education.gouv.fr/electionspro2014
- cliquez sur "je vote"
- saisissez votre identifiant électeur et votre mot de passe électeur que vous avez vous-même créé
- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse: www.education.gouv.fr/electionspro2014

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur www.education.gouv.fr/electionspro2014, cliquez sur «je me connecte à mon espace électeur», cliquez sur l'onglet « Créer mon compte »

On vous demande alors de saisir votre adresse de messagerie professionnelle. ATTENTION! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr .

Vous créez votre mot de passe électeur que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Vous confirmez, via votre messagerie professionnelle, le mot de passe électeur que vous avez défini. Le mot de passe électeur doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

NB : Rien ne vous empêche de prendre comme mot de passe de votre espace électeur le même mot de passe que votre messagerie acadé-

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

- 1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
- 2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun
- 3. à partir du 13 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous pouvez y récupérer votre identifiant électeur.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice

Vous pouvez obtenir votre identifiant électeur via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre identifiant électeur soit par courriel soit par SMS.

J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau mot de passe électeur.



LANGOUREAU CHEVREMONT



ESCOLLE



SCHAEGIS



Eric MICHELANGELI



Julie BAGGE







Maryvonne GUIGONNET



KREBS





Quentin DAUPHINE



Laurent



AKOKA



Corinne GIOANNI

CAPA des Agrégé(e)s

Hors classe

LANGOUREAU MOREL Fabienne

Lettres modernes – Lycée Carnot, Cannes – 06

CHEVREMONT Marie-Jeanne

Espagnol – Lycée Honoré d'Estienne d'Orves, Nice – 06 ESCOLLE André

Sciences industrielles – Lycée international, Valbonne – 06 **SCHAEGIS-HERGIBO** Evelyne

Lettres modernes – Lycée Langevin, La Seyne-sur-Mer – 83

Classe normale

MICHELANGELI Eric

Histoire-géographie – Lycée Albert Calmette, Nice – 06 **BAGGE** Julie

Philosophie – Lycée René Goscinny, Drap – 06

BERENGUIER Marc

EPS - Collège Pablo Picasso, Vallauris - 06

RONGEARD Alexandra

Anglais – Lycée Carnot, Cannes – 06

COMBETTE Bruno

Histoire-géographie – LycéeLangevin, La Seyne-sur-Mer – 83

GARCIA Dimitri

SVT – Université de Nice, Nice – 06

GUIGONNET Maryvonne

Lettres modernes – Lycée Rouvière, Toulon – 83

KREBS Didier

SVT – Lycée du Parc Impérial, Nice – 06

ROYER Aurélie

EPS – Zr Var2-Est-Collège Gustave Roux, Hyères – 83

FRANK-NIRO Léonie

Allemand – Collège international, Valbonne – 06

MULLER Florence Hélène

Mathématiques – Lycée Masséna, Nice – 06

DAUPHINÉ Quentin

Histoire-géographie – Lycée Janetti, Saint-Maximin – 83

LOPEZ Laurent

Mathématiques – Lycée Beaussier, La Seyne-sur-Mer – 83

BAUTRAIT Marjorie

Italien – Lycée Dumont d'Urville, Toulon – 83

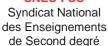
AKOKA Isabelle

Histoire - Lycée Albert Calmette, Nice - 06

GIOANNI Corinne

Lettres modernes – Lycée d'Estienne d'Orves, Nice – 06









SNEP-FSU Syndicat National de l'Éducation Physique

SNESup-FSU Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

Nombre de sièges obtenus en 2011 à la CAPA des Agrégés



Fédération Syndicale Unitaire

